

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

ARRETE MUNICIPAL
AUTORISANT LA BAIGNADE AU PLAN D'EAU

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA FERTÉ-MACÉ

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 à L. 2215-5 dont L. 2213-23, relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police ;

VU le Code du sport, notamment les dispositions relatives à la sécurité des activités nautiques et de baignades.

VU le code de la santé publique et notamment les dispositions relatives à la qualité des eaux de baignade.

VU les résultats des analyses sanitaires effectuées par le laboratoire LABÉO ORNE, 19 rue Candie, 61001 Alençon cedex.

VU l'arrêté municipal n° 239/25 portant sur l'interdiction de baignade temporaire à la base de loisirs

VU l'arrêté municipal n° 155/22 portant sur la réglementation de la baignade à Ferté Plage

Considérant que le plan d'eau de la base de loisirs présente les conditions de sécurité et de salubrité nécessaires à la pratique de la baignade, des activités nautiques et de la pêche et qu'il n'existe plus de risque sanitaire pour les usagers.

Considérant qu'il convient de lever l'interdiction de baignade.

- **ARRÊTE** -

ARTICLE 1 – L'interdiction de baignade prononcée par l'arrêté n° 239/25 du 15 juillet 2025 est levée à compter du vendredi 24 octobre 2025.

ARTICLE 2 - La pratique de la baignade, des activités nautiques et de la pêche de loisirs est de nouveau autorisée sur la base de loisirs de La Ferté-Macé.

ARTICLE 3 – Les usagers doivent respecter la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le site de la base de loisirs.

ARTICLE 5 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Orne
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'Agence Régionale de Santé

Fait à LA FERTE-MACE, le 23/10/2025,
Le Maire, Michel LEROYER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20251023-342-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2025